

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

10/02/2021

N° E21000012 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision de remplacement commissaire**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 19/01/2021, la lettre par laquelle Monsieur le Maire d'ECHIROLLES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*Enquête publique unique relative au projet de requalification du site des Granges Sud à Echirolles comportant la réalisation de voiries publiques par Grenoble-Alpes Métropole et de permis de construire déposés par la société ARTELIA ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu, la décision en date du 29/01/2021 par laquelle le président du tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Georges TABOURET en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique;

Vu l'empêchement de Monsieur Georges TABOURET;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Anne MITAULT est désigné en qualité de commissaire enquêteur, en remplacement de Monsieur Georges TABOURET.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire d'ECHIROLLES, à Madame Anne MITAULT et à Monsieur Georges TABOURET

Pour le Président,  
Le vice-président,



Stéphane WEGNER